

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-256-1918 mutations

n° 35-256-1918

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

23 février 1918

Numéro JO

n° 256 du 28/02/1918

Date du numéro

28 février 1918

TEXTE INTÉGRAL

Ils ont été désignés pour faire partie de la Commission prévue npar l'article 3 de l'arrêté du 18 février 1918 réglementant les réquisitions civiles : MM. le Secrétaire général, président, G. Lassaigne, Administrateur des colonies. La Fav, Industriel exploitèant Noceto, Membre de la chambre de commerce Kalos, Commerçant, membres. Azenor, Employé au Secrétariat général, secrétaire.